



Accident domestique et travaux

Par **Rookie_3333**, le **14/05/2021 à 16:16**

Bonjour, suite à une chute depuis ma terrasse suspendue en raison du garde corps qui a cédé (posé par le précédent propriétaire) j'ai des points de suture et une fracture du poignet. Une assurance peut elle couvrir les travaux nécessaires pour reposer un garde corps solide où est ce a ma charge ? Merci

Par **miyako**, le **14/05/2021 à 17:51**

Bonsoir,

Vu que l'ancien propriétaire n'avait pas de garantie décennale, aucune assurance ne peut intervenir. Surtout faites faire ce genre de travaux par une entreprise compétente, avec garantie décennale. Bon rétablissement cela aurait pu être plus dramatique.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **14/05/2021 à 18:08**

Bonjour,

Tout dépend si l'ancien propriétaire a posé lui-même le garde corps ou l'a fait faire par une entreprise...

Par **Rookie_3333**, le **14/05/2021 à 20:24**

Il avait posé lui même le garde corps ! Donc l'assurance accidents de la vie n'interviendra pas sur ces travaux à faire ! Merci pour vos messages et réponses.

Par **P.M.**, le **14/05/2021 à 20:52**

L'assurance accident de la vie ne devrait intervenir que pour vos frais médicaux mais pas pour les dommages matériels suivant les conditions générales du contrat...

Par **Rookie_3333**, le **14/05/2021** à **21:38**

Merci pour votre réponse PM, Cordialement